



NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET

SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE LA PROSPECTIVE
ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

vous invite
le 12 novembre 2009
de 9h00 à 12h30

à l'Atelier
« **DROIT À L'OUBLI
NUMÉRIQUE** »

SciencesPo
Amphithéâtre Emile Boutmy
27, rue Saint Guillaume
75007 Paris

Débats animés par
Bernard BENHAMOU
Délégué aux usages de l'Internet



SciencesPo.

Nous dévoilons de plus en plus sur Internet notre vie, nos goûts, nos occupations et nos comportements. Nous révélons notre intimité tant par les traces que nous laissons lors de nos navigations, qui sont collectées par les gestionnaires de sites web à des fins de valorisation marketing, que par les informations que publions nous-mêmes sur les sites des réseaux sociaux. Mais combien d'entre nous sont-ils véritablement informés de l'exploitation de leur intimité à des fins commerciales ? Dans quelle mesure pourrions-nous être rattrapés plus tard par les turpitudes que nous avons mises en ligne en toute naïveté ? Face à ces questions, on invoque désormais de plus en plus souvent un « droit à l'oubli ».

Cet atelier a pour vocation de faire émerger des propositions concrètes pour améliorer la protection de la vie privée des citoyens sur Internet. Il réunira des acteurs du secteur, des juristes, des associations, et un panel de jeunes internautes qui fera part de ses pratiques, de ses interrogations et de ses attentes.

8H30 - 9H00

Accueil des participants

9h00 - 9h15

Ouverture par Madame

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Secrétaire d'État chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique

9h15 - 9h30

Présentation d'un benchmark international

Partie 1 : L'oubli des traces

Avec l'essor d'Internet, une nouvelle forme de publicité, plus performante, s'est généralisée. Plus ciblée, plus personnalisée, elle scrute nos comportements à notre insu, au travers de nos navigations enregistrées dans les cookies, pour exploiter ces informations dans le cadre de leur stratégie marketing. Quels moyens mettre en œuvre pour renforcer la protection de notre intimité ? Sur quelles pratiques vertueuses les gestionnaires de sites et les annonceurs sont-ils prêts à s'engager pour concilier personnalisation des annonces et anonymat de l'internaute ?

9h30 - 10h30

Débat

Participants :

- Introduction : **Corinne Thiérache**, Avocat
- **Peter Fleischer**, Responsable de la protection des données personnelles, Google
- **Marc Mossé**, Directeur des affaires publiques et juridiques, Microsoft
- **Henri Moché**, Directeur général de Mappy, PagesJaunes
- **Patrice Martin-Lalande**, Député du Loir-et-Cher
- **Arnaud Caplier**, Union Française du Marketing Direct
- **Alex Türk**, Président de la CNIL, Sénateur du Nord

10h30 - 10h45

Questions/réponses

Partie 2 : L'oubli des données publiées volontairement

Blogs, réseaux sociaux, twitter, géolocalisation... Les internautes racontent désormais leur intimité en ligne, quasiment en temps réel. L'image qu'ils donnent d'eux-mêmes pourra-t-elle leur nuire ultérieurement ? Existe-t-il des solutions techniques permettant de faire table rase de son passé numérique ? Comment former et informer les jeunes sur la bonne gestion de leur vie privée sur Internet ?

10h45 - 11h45

Débat

Participants :

- Introduction : **Alain Bensoussan**, Avocat
- **Richard Allan**, Director of policy for Europe, Facebook
- **Jérôme Aguesse**, Directeur de production en charge de la sécurité et de la prévention web, Skyblog
- **Yves Détraigne**, Sénateur de la Marne
- **Alain Gavand**, Alain Gavand Consultants
- **Valérie Sédallian**, Avocat
- **Paul-Olivier Gibert**, Président de l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données à Caractère Personnel
- **Jean-Marc Manach**, Journaliste

11h45 - 12h00

Zoom sur les solutions techniques de protection de la vie privée, **Daniel Le Métayer**, INRIA

12h00 - 12h15

Questions/réponses

12h15

Conclusion par Madame

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET,

Secrétaire d'État chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique

Pour confirmer
votre présence,
veuillez cliquer ici

Atelier

« DROIT À L'OUBLI NUMÉRIQUE »



SciencesPo.